

LANGUES VIVANTES – Textes officiels: circulaires, décrets, etc.

Point de départ: la *Lettre Flash* d'octobre 2005

Elle récapitule les objectifs du Ministère. Elle a l'avantage de donner des liens directs à tous les textes officiels: http://www.education.gouv.fr/lettre_information/lettre_flash/lettre_flash_3.htm

Le CECRL

Vous pouvez le télécharger sur le site Eduscol, rubrique Langues Vivantes. Il est également disponible dans une version interactive sur le site du Conseil de l'Europe: http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/CADRE_FR.asp

Guides d'accompagnement du CECRL

- Francis Goullier, *Les Outils du Conseil de l'Europe en Classe de Langue*, Didier, 2005.
- Brigitte Lallement, Nathalie Pierret, *L'essentiel du CECR pour les langues*, Hachette Education, 2007.

Décret n°2005-1011 du 22 août 2005, paru au *B.O.* n°31 du 1^{er} septembre 2005

Ce décret présente:

- les différents niveaux de compétence du CECRL (A1 – C2), et comment ils correspondent aux niveaux scolaires (B1 en fin de scolarité obligatoire, etc.) ;
- l'organisation de l'enseignement des LV par groupes de compétence ;
- les certifications ;
- la création d'une Commission Académique sur l'enseignement des Langues Vivantes étrangères (CALV), ses membres, ses objectifs, son fonctionnement. Sur cette CALV, voir l'article D312-24 dans « les codes en vigueur » sur <http://www.legifrance.gouv.fr/home.jsp>

Plan de rénovation de l'enseignement des LV

C'est la circulaire n°2006-093 du 31 mai 2006, parue au *B.O.* n°23 du 8 juin 2006, qui présente ce plan de rénovation. Elle développe les thèmes suivants: les groupes de compétence ; l'allègement des effectifs de langue en terminale des séries générale, technologique et professionnelle ; le rôle de l'assistant de langue étrangère ; la création d'un département de langues ; les certifications ; les nouveaux programmes.

Audits de « modernisation »

- **Lycée:** <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/064000773/index.shtml>
- **Collège:** <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/064000774/index.shtml>

Rapports de l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale

- Rapport n°2007-009, janvier 2007, *L'évaluation en langue vivante: état des lieux et perspectives d'évolution*.
- Rapport n°2007-048, juin 2007, *Les livrets de compétences: nouveaux outils pour l'évaluation des acquis*.

Circulaires de rentrée

- Rentrée 2006: Circulaire n°2006-051 du 27 mars 2006, parue au *B.O.* n°13 du 31 mars 2006.
- Rentrée 2007: Circulaire n°2007-011 du 9 janvier 2007, parue au *B.O.* n°3 du 18 janvier 2007.
- Rentrée 2008: Circulaire n°2008-042 du 04 avril 2008, parue au *B.O.* n°15 du 10 avril 2008.

Nouveaux programmes LV au primaire

- *B.O.* Hors-série n°8 du 30 août 2007.
- Circulaire de rentrée n°2008-042 du 04 avril 2008, parue au *B.O.* n°15 du 10 avril 2008.

Nouveaux programmes de collège

- **Palier 1** (jusqu'au niveau A2 du CECRL: 6^{ème} et 5^{ème} LV1, 4^{ème} et 3^{ème} LV2).
→ *B.O.* Hors-série n°6 du 25 août 2005. - En vigueur depuis 2006-2007.

- **Palier 2** (jusqu'au niveau B1 du CECRL: 4^{ème} et 3^{ème} LV1).

→ B.O. Hors-série n°7 du 26 avril 2007. - En vigueur depuis 2008-2009 (programme de 4^{ème}).

Socle commun

□ **Texte** de départ: Décret n°2006-830 du 11-7-2006, paru au B.O. n°29 du 20 juillet 2006 (décrit les sept « piliers » du socle).

□ **Evaluation** du socle (les paliers d'évaluation): <http://eduscol.education.fr/D0231/evaluation.htm>

□ **Calendrier** de mise en oeuvre: <http://eduscol.education.fr/D0231/calendrier.htm>

□ **Expérimentation** 2007-2008: http://eduscol.education.fr/D0231/experimentation_livret.htm

C'est à cette même adresse que l'on peut trouver les grilles de référence à télécharger pour chaque pilier du socle, notamment celle concernant « la pratique d'une langue étrangère, et une précision sur la LV au DNB 2008.

SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté)

Cette circulaire annonce le réalignement des horaires de LV en Segpa sur ceux des classes de collège (4h en 6^{ème}, 3h dans les autres classes) à partir de la rentrée 2007.

→ Circulaire n°2006-139 du 29 août 2006, parue au B.O. n°32 du 7 septembre 2006.

LV au Brevet (validation du niveau A2), à partir de la session 2008

□ **Arrêté** au *Journal Officiel* du 16 mai 2007. Intitulé exact: « Arrêté du 15 mai 2007 modifiant l'arrêté du 18 août 1999 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet »

→ <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENE0753209A>

□ **Note de service** n°2008-003, parue au B.O. n°3 du 17 janvier 2008:

→ <http://www.education.gouv.fr/bo/2008/3/MENE0701950N.htm>

Epreuves de LV au Bac STG

□ **Session 2007**: Note de service n°2006-177 du 10 novembre 2006 (B.O. n°42 du 16 novembre 2006).

□ **Session 2008**: Note de service n°2007-139 du 3 août 2007 (B.O. n°32 du 13 septembre 2007).

→ Nouveautés: expérimentation élargie de la CO, possibilité d'échanges entre établissements, 2 grilles d'évaluation selon LV1/LV2, banque nationale de sujets déclencheurs pour l'EO.

□ **Expérimentation de l'épreuve de C.O**: B.O. n°37 du 18 octobre 2007. Dates de cette épreuve: entre le 31 mars et le 2 avril 2008 (B.O. du 8 novembre 2007).

□ **Session 2009**: Arrêté du 23 juillet 2008, paru au J.O. du 2 septembre 2008, repris au B.O. n°35 du 18 septembre 2008 .

→ L'épreuve de C.O (qui a été expérimentée en CCF en 2008) ne sera pas intégrée au Bac pour la session 2009.

Assistants étrangers/de langue.

□ B.O. n°25 du 24 juin 1999 (point I.4: Les personnels chargés des LVE).

□ Note de service n°99-094 du 18 juin 1999 (annexe V).

Sections européennes ou de langues orientales.

□ Circulaire n°92-234 du 19 août 1992 (modifiée), liée au B.O. n°33 du 3 septembre 1992.

□ Circulaire n°2000-009 du 13 janvier 2000, liée au B.O. n°3 du 20 janvier 2000.

□ Note de service n°2003-192 du 5 novembre 2003 (évaluation spécifique au baccalauréat).

□ Note de service n°2004-175 du 19 octobre 2004 (certification complémentaire).

Appels d'offre pour les certifications en LVE

→ *Journal Officiel*, annonce n°246 publiée le 9 août 2006 dans le BOAMP 151 B, Dép. 75.